

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 6 juillet 2010

L'an deux mil dix

Le 6 juillet

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 28 juin 2010

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, BIDAULT, PAULMIER, PRESTEAU et DUBUC, Messieurs RICHARD, DOUADY, LOUPIAS, SAUVESTRE, ALLELY, BERTHAULT, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIEN, TELLIER, NOYER, LALANGE S VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames DUBREUIL, NOGRETTE, CHAMPENOIS et SOUVERAIN Messieurs FLEURY, DAUBORD, LOISEAU, PROUTEAU et LALANGE JF.

Assistait également : Madame LEBLANC, Monsieur DUBOIS et BONNET, membres suppléants.

RAPPORT D'INFORMATION : Multiaccueil : Acquisition de Stores extérieurs

Monsieur le Président de la Commission d'appel d'offres rappelle la délibération N° 03/15-2010 relative à l'acquisition de stores extérieurs pour la structure multiaccueil. Il informe le conseil communautaire du résultat de ses négociations et précise qu'il a retenu l'offre de l'entreprise LAURENT de DEOLS (36130) pour un montant HT de 8 397,00 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

1. Espaces publics numériques : modification des tarifs

Monsieur le Président rappelle le fonctionnement des Cyber -espaces du territoire ainsi que les tarifs en vigueur fixés par délibération en date du 9 juillet 2009. Il informe le Conseil des réflexions de la commission validées par le Bureau concernant la modification de ces tarifs.

Il est proposé de mettre en place, pour les habitants de Cœur de Brenne, une **carte d'adhérent** (pour l'usage sans les impressions) payable à l'année et à la date d'anniversaire de l'adhésion de :

⇒ **10 € / an pour les adultes**

⇒ **5 € / an pour les moins de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi.**

Elle précise que dans ce cas, il convient de supprimer les 2 heures gratuites offertes auparavant.

Elle informe que les tarifs votés précédemment restent d'actualité pour les personnes extérieures au territoire et les touristes à savoir :

Les forfaits :

Forfait	5h	10h	20h	50h	100h
Tarifs	10 €	15 €	20 €	40 €	50 €

Abonnement à l'année : 100 €

Tarifs à l'heure :

- 0,05 € / minute

-18 ans et étudiants / demandeurs d'emplois : 1,5 € / heure

Les coûts des **impressions** restent inchangés :

Noir et blanc : 0,10 € /page

Couleur : 0,20€ / page

Photo 10x15 : 0,35€ / photo

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la mise en place d'une carte d'adhérent pour les habitants de la Communauté de Communes de 10 € / an pour les adultes et de 5€ / an pour les moins de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi. Le Président est chargé de faire appliquer cette décision.

2. Création d'un poste d'agent contractuel polyvalent pour les services voirie et bâtiments

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la nécessité de recruter un personnel pour les services d'entretien des bâtiments et de la voirie suite à la mutation d'un agent.

Cependant, compte tenu de l'impossibilité de recruter un agent de maîtrise faute de candidats postulants fonctionnaires correspondants au profil recherché, il s'avère nécessaire, afin de faire face temporairement à la vacance de cet emploi, de recruter un agent contractuel polyvalent à temps complet en vertu de l'alinéa 1 article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il propose que ce recrutement intervienne à compter du 1^{er} septembre 2010 pour une durée d'un an.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, la création d'un poste d'agent contractuel à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2010 pour une durée d'un an. Le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

3. Ecole de MARTIZAY : Modification du temps de travail d'une ATSEM

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 27 mai 2010 concernant la création d'un poste d'ATSEM attaché à l'école de MARTIZAY à raison de 30 heures hebdomadaires.

Compte tenu de l'évolution des tâches de cet agent, il propose la modification de son temps de travail à 32h30 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification du temps de travail de l'ATSEM à 32h30 par semaine à partir du 1^{er} septembre 2010, et charge le Président de signer tous les documents relatifs à cette modification.

4. Création d'un poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} Classe à temps non complet

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le départ à la retraite de Mme Annick BARBONNAIS, agent attaché à l'école de Martizay, au 1^{er} septembre 2010. Audrey QUENAULT, actuellement en poste à l'école d'Azay le Ferron remplacera cet agent à la retraite. Il convient donc de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32h30 par semaine pour le remplacement de Melle Audrey QUENAULT à l'école d'Azay le Ferron à compter du 1^{er} septembre 2010. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32h30 par semaine à partir du 1^{er} septembre 2010, et charge le Président de signer tous les documents relatifs à cette modification.

5. ZA de l'Avis- MARTIZAY : Approbation de l'étude environnementale

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 09/06-2009 du 21 décembre 2009 relative à la nécessité de mener une réflexion sur la qualité environnementale de la zone d'activités de l'AVIS – commune de MARTIZAY. Le bureau d'études ADEV de LE BLANC (36300) était chargé de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale.

Aussi il présente les éléments de ce dossier environnemental et demande au conseil communautaire de le valider. Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité, l'ensemble des pièces constitutives de l'étude environnementale de la zone d'activités de l'Avis-commune de MARTIZAY.

6. Zone d'activités de l'AVIS - MARTIZAY : Approbation du dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Président rappelle le projet d'aménagement de la zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY. Il présente le dossier de consultation des entreprises réalisé par le cabinet LELONG, Géomètre Expert, en charge de la maîtrise d'œuvre. Il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un MAPA (article 28 du CMP).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Dossier de Consultation des Entreprises réalisé par le Cabinet LELONG pour les travaux d'aménagement de la zone d'activités de l'AVIS à MARTIZA. Le Président est chargé de lancer la consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, et il est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

7. Renouvellement du parc de vélos de l'Office de Tourisme de MEZIERES EN BRENNE : Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président informe le conseil de la demande de l'Office de Tourisme de MEZIERES EN BRENNE pour le renouvellement de son parc de vélos de location devenu vétuste.

Suite aux décisions du Bureau, il propose aux membres du conseil de se porter acquéreur de 19 vélos adultes et enfants ainsi que les équipements correspondants. Il précise que ce matériel sera mis à disposition de l'office de Tourisme de MEZIERES EN BRENNE qui en assurera la gestion et l'entretien.

Pour ce faire il propose de solliciter une subvention au titre du Contrat de Pays Brenne auprès de la Région Centre aux taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel :

Acquisition de 19 vélos ainsi que leurs équipements :

Total HT	3 345.74 €
TVA 19,6 %	<u>655.76 €</u>
TOTAL TTC	4 001.50 €

Plan de financement :

Contrat de PAYS - Région Centre (60 %)	2 007.44 €
Fonds de concours OTSI MEZIERES	1 374.55 €
FCTVA (15,482%)	<u>619.51 €</u>

Total recettes : 4 001.50 €

Reste à la charge de la CDC 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel proposé par le Président, et le charge de solliciter une subvention dans le cadre du Contrat de Pays Brenne auprès de Région Centre pour ce projet d'acquisition de vélos pour l'office de tourisme de MEZIERES EN BRENNE. Monsieur le Président est chargé d'établir la convention de mise à disposition de ce matériel au profit de l'Office de Tourisme de MEZIERES EN BRENNE et l'autorise à la signer.

8. Multiaccueil : approbation du nom et du règlement de fonctionnement modifié

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle la délibération N° 01/04-2009 relative au règlement de fonctionnement de la structure Multiaccueil. Il précise qu'après une année de fonctionnement, certains points nécessitent une modification. Aussi, il présente le projet de règlement modifié. Par ailleurs, suite aux suggestions de la commission, il propose de donner à la structure, le nom de « Bouts d'ficelles »

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité, le règlement de fonctionnement de la structure multiaccueil modifié, et décide de nommer la structure multiaccueil « BOUTS D'FICELLES ». Le Président est autorisé à signer et à faire appliquer ce règlement.

9. Tarifs du Gymnase intercommunal saison 2010/2011

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle que les tarifs de location du gymnase communautaire sont établis pour une saison allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Aussi, il est nécessaire de définir les tarifs pour la saison 2010/2011.

TARIFS GYMNASSE 2010 / 2011

Prestation	Tarif
<u>Grande salle</u>	
<u>Location annuelle</u>	
Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	94 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	108 €
<u>Location occasionnelle</u>	
Heure	9.80 €
Eclairage/heure	2.30 €
Chauffage/heure	4.70 €
<u>Petite salle</u>	
<u>Location annuelle</u>	
Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	94 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	108 €
<u>Location occasionnelle</u>	
Heure	6.70 €
Chauffage/heure	2.30 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 31 août 2011, et charge le président de faire appliquer ces tarifs et de signer tous les documents relatifs à ces locations.

10. Accueils de loisirs - Partenariat avec le FC2M : Convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le Président informe le Conseil de la proposition de mise à disposition par le « FC2M » d'un animateur sportif recruté sous contrat pendant 2 ans. Cette personne sera chargée d'assurer des missions d'animation dans le cadre des différents dispositifs mis en place par la Communauté de Communes Cœur de Brenne pour les enfants et les jeunes de son territoire. Il donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise à disposition de l'animateur employé par le FC2M pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2010 et jusqu'au 31 août 2012. Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition.

11. Accueils de loisirs : Tarifs saison 2010 / 2011

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle l'organisation des divers accueils de loisirs du territoire.

Il propose pour l'année scolaire 2010/2011, de reconduire le fonctionnement de l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes à ST MICHEL EN BRENNE (vacances de Pâques, d'été, de la Toussaint et des mercredis scolaires) et des accueils de loisirs périscolaires de MEZIERES, AZAY et MARTIZAY, et de modifier les tarifs de ces différents accueils de loisirs à compter de la rentrée 2010 comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Tarifs enfants habitant la Communauté de Communes

Quotient familial	Tarif par enfant ½ journée	Tarif par enfant journée
Inférieur ou égal à 425 €	5.15 €	10.30 €
Entre 426,00 et 625 €	5.20 €	10.40 €
Supérieur ou égal à 626 €	5.25 €	10.50 €

Tarifs enfants habitant hors de la Communauté de Communes

Quotient familial	Tarif par enfant ½ journée	Tarif par enfant journée
Inférieur ou égal à 425 €	6.15 €	11.30 €
Entre 426,00 et 625 €	6.20 €	11.40 €
Supérieur ou égal à 626 €	6.25 €	11.50 €

Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

Tarifs enfants habitant la Communauté de Communes

Quotient familial	Participation financière pour une semaine complète (5jours)		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur ou égal à 425 €	49.00	46.00	43.00
Entre 426,00 et 625 €	50.00	47.00	44.00
Supérieur ou égal à 626 €	51.00	48.00	45.00

Tarifs enfants habitant hors de la Communauté de Communes

Quotient familial	Participation financière pour une semaine complète (5jours)		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur ou égal à 425 €	50.00	47.00	44.00
Entre 426,00 et 625 €	51.00	48.00	45.00
Supérieur ou égal à 626 €	52.00	49.00	46.00

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Quotient familial	CARTE DE 20 UNITES		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur ou égal à 425 €	19.50 €	18.50 €	17.50 €
Entre 426,00 et 625 €	20.50 €	19.50 €	18.50 €
Supérieur ou égal à 626 €	21.50 €	20.50 €	19.50 €

Pour les fréquentations occasionnelles (hors achats de cartes), le tarif de 1.30 € l'unité sera appliqué.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de reconduire le fonctionnement des accueils de loisirs pour l'année scolaire 2010/2011 et de fixer les tarifs des accueils de loisirs périscolaires, des mercredis et des vacances comme présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2010. Le Président est autorisé à recruter le personnel d'encadrement et d'animation nécessaire au bon fonctionnement des accueils de loisirs et à signer tous les documents s'y affairant. Le Président est également autorisé à signer tous les documents nécessaires à la bonne organisation de ces accueils de loisirs. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2010 et seront également inscrits au budget principal 2011.

12. Travaux de voirie 2010 - Commune de Migné : Demande de subvention FAR

Monsieur le Président de la Commission Voirie rappelle qu'en raison du transfert de la compétence « voirie » à la CDC, il convient de demander la subvention FAR attribuée à la commune de MIGNE pour les travaux de voirie 2010.

Il propose le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel :

Total HT	12 000 €
TVA 19,6 %	<u>2 352 €</u>
TOTAL TTC	14352 €

Plan de financement :

Subvention Département FAR Voirie (50 %)	6 000 €
Reste à la charge de la CDC	8 352 €

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, et décide de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2010 pour la commune de MIGNE.

13. Vœu concernant la réorganisation territoriale de la Gendarmerie Nationale

Lors de la réunion du 07 juin visant à informer les élus locaux des communes implantées sur le ressort de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LE BLANC (Cantons de LE BLANC, TOURNON SAINT MARTIN et MEZIERES EN BRENNE) il a été présenté aux élus la réorganisation territoriale de la Gendarmerie Nationale. La suppression de la compagnie de gendarmerie de Châteauroux (passant en zone police) impose une redistribution géographique et une réorganisation des brigades.

Aussi, la brigade de MEZIERES EN BRENNE se retrouve sur la communauté de BUZANCAIS avec CHATILLON SUR INDRE et ECUEILLE.

Considérant que cette modification annoncée lors de cette réunion n'a bénéficié d'aucune concertation avec les élus locaux qui sont une fois de plus mis à l'évidence.

Considérant que cette décision, contraire aux efforts des collectivités et à la mutualisation de nos moyens divise le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne en raccrochant le canton de MEZIERES EN BRENNE au pays Boischaud Nord,

Considérant que la superficie du territoire de la nouvelle communauté de brigade imposera des temps d'intervention plus longs et ainsi dégradera la qualité du service au public.

Considérant le développement touristique de la Brenne et notamment des sites majeurs du P.N.R., situés sur le Canton de MEZIERES EN BRENNE : station touristique rurale de Bellebouche, réserve naturelle de Chérine et maison de la nature, château d'AZAY LE FERRON, parc de la Haute Touche...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, émet un avis défavorable à cette modification et souhaite que soit mise en place une concertation avec les élus.

14. Budget Affaires Economiques : Décision modificative N° 2

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Cotisation	6281	500 €		
Subvention			6574	500 €
Diagnostic énergétique			617	330 €
Autres impôts (TLE)	637	330 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

15. Budget Principal : Décision modificative N° 2

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Participation RPI MIGNE ROSNAY			6554	996.07 €
Dépenses imprévues	022	996.07 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Budget Logements : Décision modificative N° 1

L'an deux mil dix

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Remboursement de cautions			165	1 038 €
Travaux rue du bout du monde	2313-117	1 038 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Publié le 13 juillet 2010,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS